

N^o: 248

Beckers

et

Fort

Divorce



En la signification à Nous faite le vingt novembre mil neuf cent dix-huit 1^o de la Grosse d'un jugement de divorce rendu par la quatrième chambre du Tribunal Civil de la Seine, à la date du dix-neuf octobre, mil neuf cent dix-sept. Entre les époux René Edmond Beckers et Anastasie Fort et 1^o des certificats exigés par l'article deux cent cinquante deux du Code Civil, mariés le six juillet mil neuf cent seize, nous avons dudit jugement, transcrit ce qui suit "Par ces motifs: prononcé de plano le divorce, entre les époux Beckers, avec toutes ses conséquences de droit à la requête et au profit du mari." Transcrit le vingt-six novembre mil neuf cent dix-huit à dix heures du matin, par Nous Auguste Marinier, premier adjoint au Maire de Vincennes, délégué aux fonctions d'officier de l'Etat Civil /

Marinier adj.